



Résumé non technique

29 mars 2022

Table des matières

I.	Rappel du principe d'un PCAET	2
II.	Contexte	2
III.	Principe de l'évaluation environnementale stratégique	2
IV.	Le PCAET de Roi Morvan Communauté	3
A.	Emissions des principaux polluants atmosphériques	3
B.	Changement climatique	4
C.	Emissions de gaz à effet de serre	4
D.	Energies	5
E.	Vulnérabilité air énergie climat du territoire	5
F.	Synthèse des enjeux	5
V.	Les objectifs de RM Com	6
VI.	Orientations retenues du PCAET	7
A.	Plan d'action défini	8
VII.	Articulation du PCAET avec les autres plans	10
VIII.	Enjeux environnementaux identifiés du territoire	11
IX.	Analyse des incidences du PCAET sur l'environnement	12

I. Rappel du principe d'un PCAET

Un Plan Climat Energie Territorial (PCAET) est un projet territorial de développement durable qui vise à :

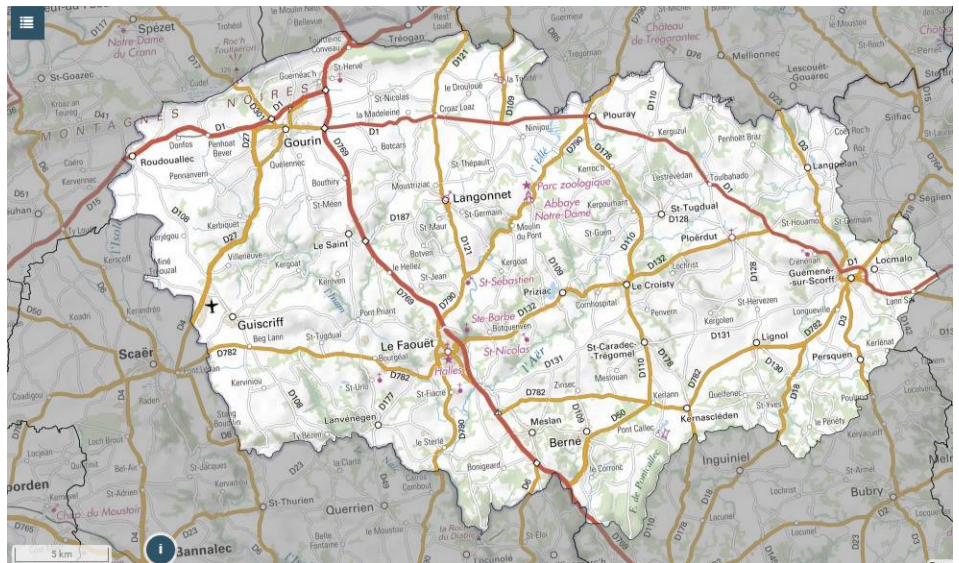
- L'**adaptation du territoire au changement climatique**, à présent inévitable ;
- L'**atténuation des impacts du territoire sur le changement climatique**. Il fixe ainsi des objectifs chiffrés pour la production d'énergies renouvelables, la réduction des consommations énergétiques et la réduction d'émissions de Gaz à Effet de Serre ;
- L'**amélioration de la qualité de l'air**.

Le Plan Climat Air Energie est donc soumis à une évaluation environnementale conformément à l'article R. 122-17 du Code de l'environnement. L'évaluation environnementale est un processus visant à intégrer l'environnement dans l'élaboration d'un projet, ou d'un document de planification. On vérifie ainsi, si un projet, un plan ou un programme ne génère pas d'impacts négatifs sur les différents compartiments de l'environnement, même si celui-ci vise, a priori, à améliorer la situation initiale comme c'est le cas avec un PCAET.

II. Contexte

Roi Morvan Communauté (RM Com) regroupe 21 communes et environ 25600 habitants sur un territoire de 763 km². Elle se situe à l'extrémité nord-ouest du Morbihan et fait partie du Pays du Centre Ouest Bretagne, vaste ensemble de communes rurales s'étendant sur 3 départements au cœur de la Bretagne.

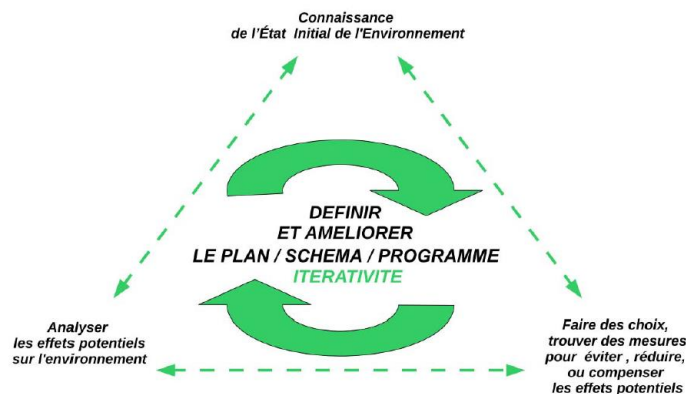
En 2010, Roi Morvan Communauté (RM Com) s'engage dans un Plan Climat Energie Territorial et en décembre 2011, les élus de Roi Morvan Communauté ont décidé d'adopter le projet d'élaboration d'un Scot à l'échelle des 21 communes du territoire. La Loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 Août 2015 place l'échelon de l'intercommunalité au cœur du dispositif local air-énergie-climat et a rendu obligatoire l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie (PCAET) pour les collectivités de plus de 20 000 habitants. En 2018, Roi Morvan Communauté fait évoluer son plan climat Energie Territorial vers l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial.



III. Principe de l'évaluation environnementale stratégique

L'évaluation environnementale stratégique (EES) a pour but de garantir une bonne intégration des enjeux environnementaux pour améliorer le PCAET. L'EES se décline selon les travaux suivants :

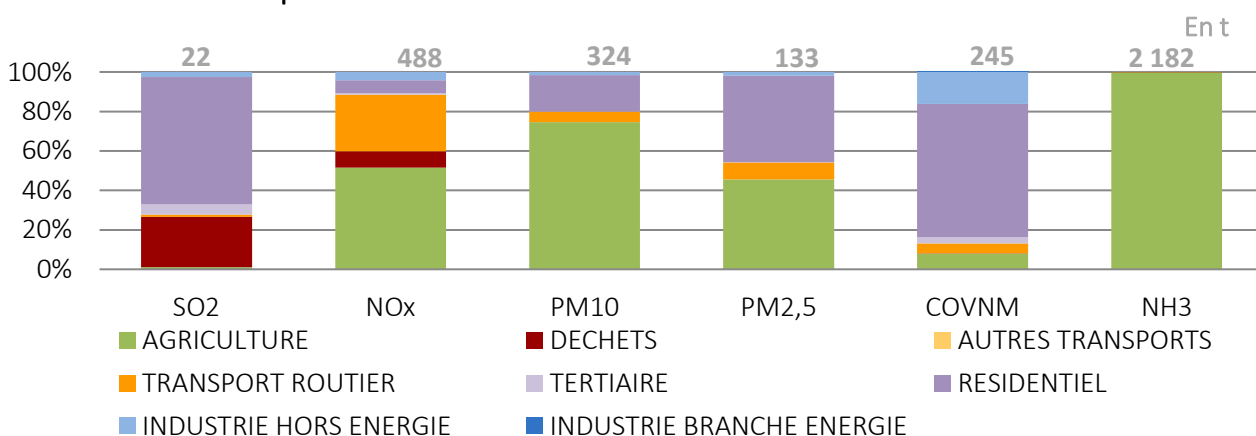
1. Réalisation de l'**état initial de l'environnement** : L'état initial de l'environnement doit permettre de comprendre le fonctionnement global du territoire, d'en relever les atouts et richesses environnementales, mais également de mettre en lumière les sensibilités environnementales. Pour la réalisation de ce diagnostic, l'autorité pourra utilement reprendre les éléments déjà présents dans les autres plans et programmes avec lesquels le PCAET s'articule. Dans un souci d'efficacité, nous avons donc choisi de nous appuyer sur l'état initial de l'environnement réalisé dans le cadre du SCoT de Roi Morvan Communauté.
2. **Détermination des impacts du PCAET** (stratégie et plan d'actions) **sur l'environnement**: la détermination des impacts se réalise tout au long de la démarche du PCAET en particulier en parallèle du plan d'actions. Cela permet d'ajuster chaque action de manière itérative pour limiter les impacts négatifs sur l'environnement ou à l'inverse, améliorer les impacts positifs.
3. Elaboration du **rapport des incidences sur l'environnement** du PCAET



IV. Le PCAET de Roi Morvan Communauté

A. Emissions des principaux polluants atmosphériques

Répartition des émissions de Roi Morvan Communauté en 2014

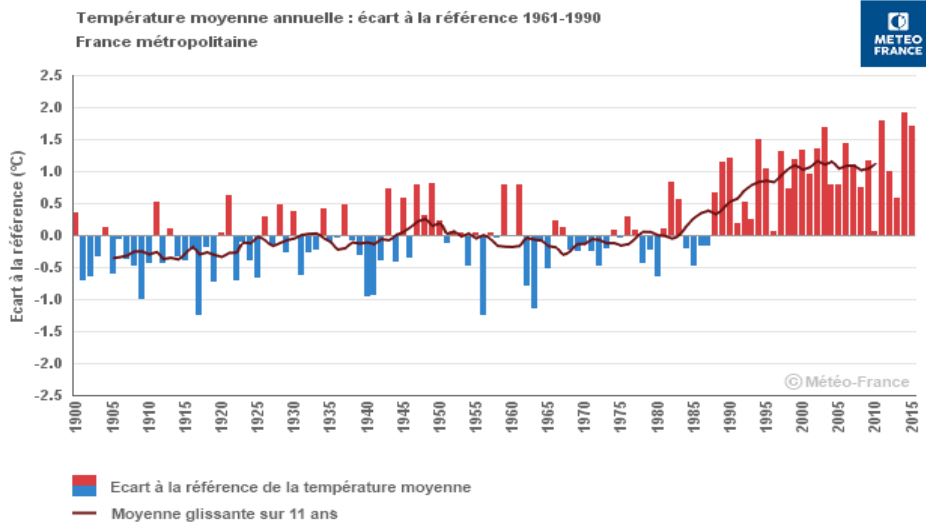


Les 2 principaux secteurs émetteurs sont le logement (particules fines des appareils de chauffage à bois vétustes) et l'agriculture (émissions d'ammoniac liées aux épandages d'engrais et aux déjections animales).

La qualité de l'air intérieur des bâtiments est aussi à prendre en compte, car l'air intérieur est souvent plus pollué que l'air extérieur. Elle peut accentuer l'asthme et les allergies. Le territoire est de plus exposé au radon et à la précarité énergétique des ménages, facteurs aggravant de la qualité de l'air intérieur des logements.

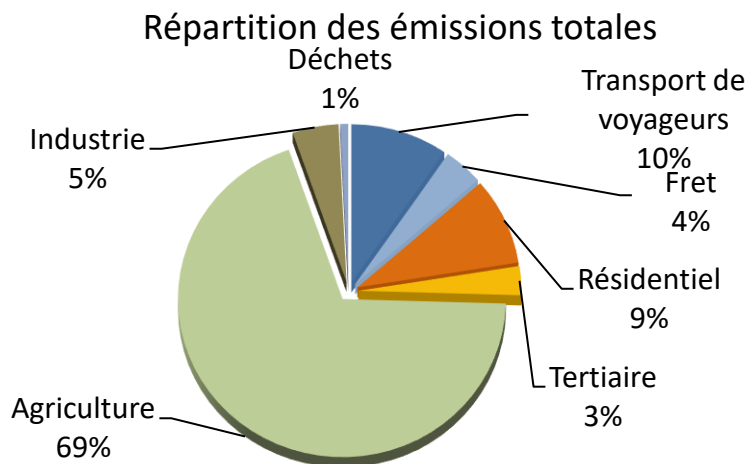
B. Changement climatique

En Bretagne le réchauffement climatique est déjà à l'œuvre et il pourrait dépasser +3°C à l'horizon 2100 : il aura pour conséquence une augmentation de la fréquence des périodes de canicule en été, une diminution de la fréquence des hivers très froids, une augmentation des températures aux saisons intermédiaires (automne et printemps avec des effets sur la végétation). Les impacts sur la ressource en eau (quantité et qualité) sont déjà visibles ce qui peut également avoir un impact économique.



C. Emissions de gaz à effet de serre

Les émissions par habitants sont portées à 14 TeqCO2/hab. Le territoire bénéficie cependant de ses espaces naturels (forêts, prairies et bocage), puits de carbone qui absorbent 31% de ses émissions.

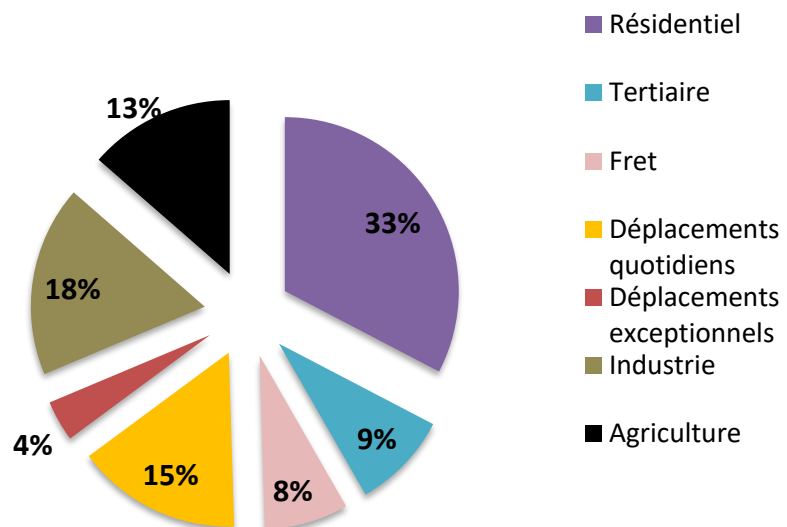


D.Énergies

Les consommations d'énergies du territoire sont liées aux bâtiments (42%), aux transports (27%), à l'industrie (18%) et à l'agriculture (13%). **La production d'énergie locale couvre 9,4%** de ces consommations.

La dépense énergétique du territoire s'élève à 60 M€/an actuellement. 97% de cette dépense sort du territoire pour l'achat de ressources extérieures.

Répartition des consommations d'énergie finale du territoire par secteur



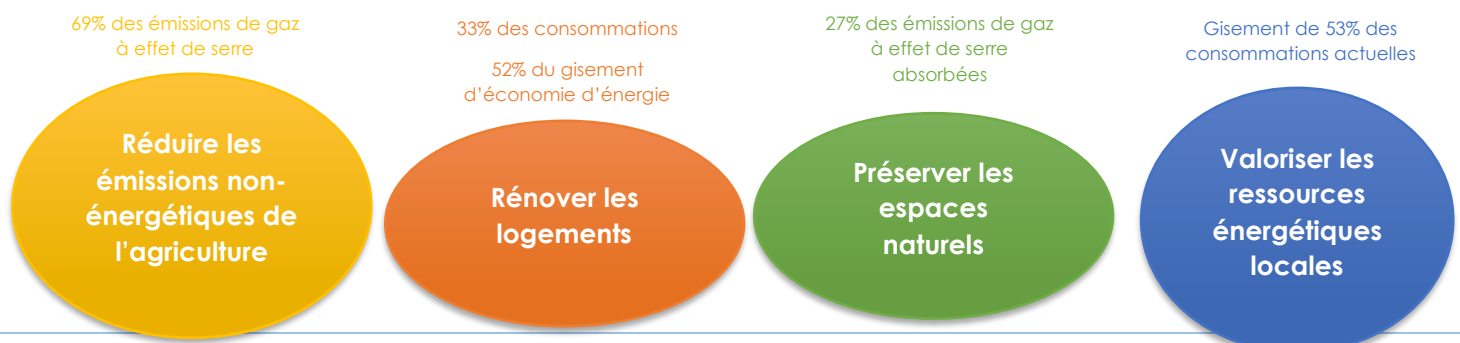
E.Vulnérabilité air énergie climat du territoire

Face aux évolutions du contexte énergétique et climatiques, difficiles à cerner ou à apprécier à l'échelle locale, le territoire présente plusieurs fragilités spécifiques :

- Risque énergétique : forte sensibilité à la raréfaction des ressources fossiles et l'augmentation du prix de l'énergie (précarité énergétique importante) ;
- Risque climatique : amenuisement de la ressource en eau, impact de l'augmentation des canicules sur les personnes à risques, impacts sur biodiversité, véritable richesse du territoire ;
- Risque qualité de l'air : vulnérabilité prononcée du territoire car taux de personnes asthmatiques important, la qualité de l'air intérieur des logements et bâtiments devant également être prise en compte.

F.Synthèse des enjeux

Au regard du diagnostic, il se dégage 3 grands enjeux que le territoire se doit d'aborder pour lutter contre le changement climatique, engager la transition énergétique et améliorer sa qualité de l'air, ce qui peut avoir des impacts positifs directs et indirects pour le territoire :



V. Les objectifs de RM Com

Les objectifs du PCAET du territoire de Roi Morvan Communauté à l'horizon 2030 puis 2050 sont les suivants :

Gaz à effet de serre (par rapport à 2010) :

- Réduction de 36% des émissions de GES en 2030 (avec scénario Afterres2050)
- **Division par 2 en 2050** (objectif dit « Facteur 4 », équivalent à une réduction de 50%)

Consommation d'énergie (objectifs fixés par rapport à 2010) :

- réduction de 42% à l'horizon 2030 de la consommation énergétique primaire des énergies fossiles (selon intégration des EnR)
- **réduction de 36% de la consommation énergétique finale à l'horizon 2050** en visant un objectif intermédiaire de - 25% à l'horizon 2030

Énergies renouvelables (EnR) :

- de 70% à l'horizon 2030

Autonomie énergétique à l'horizon 2050

OBJECTIFS STRATEGIQUES

62% d'économie d'énergie pour le secteur résidentiel

50% de réduction des émissions du secteur de l'agriculture

Préservation et renforcement des espaces naturels et puits de carbone (+10%)

Multiplier par 7 nos productions d'énergies renouvelables

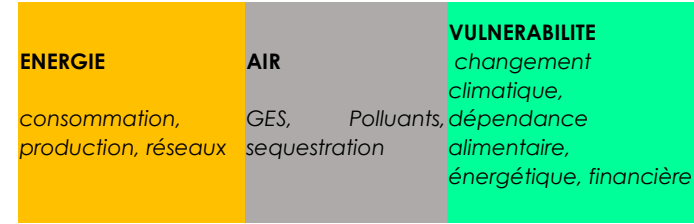
VI. Orientations retenues du PCAET

A l'issue du diagnostic du territoire, de l'entretien avec les acteurs du territoire et d'une phase de concertation et co-construction avec les habitants, les orientations suivantes ont été retenues pour la mise en œuvre du plan climat :

1. Améliorer la **performance énergétique** des bâtiments
2. Encourager la **sobriété** énergétique
3. Assurer la gestion durable des **ressources** naturelles
4. Développer la **production d'énergies renouvelables**
5. **Agir ensemble** pour la transition énergétique et climatique

Ces 5 orientations se déclinent en 14 actions.

A. Plan d'action défini



particuliers
collectivités
entreprises

Améliorer la performance énergétique des bâtiments

- Créer une plateforme de rénovation massive et ambitieuse de l'habitat privé
- Intensifier la lutte contre la précarité énergétique
- Valoriser l'exemplarité des collectivités et des entreprises

x		x
x		x
	x	x

Encourager la sobriété énergétique

- rapprocher les lieux de travail et d'activités de l'habitat
- Relocaliser la demande alimentaire et 'appuyant sur la restauration collective
- Améliorer la qualité de l'air
- Développer le compostage

x	x	x
	x	x
		x
x		

Développer la production d'énergies renouvelables

- Développer les ENR avec les agriculteurs
- Solariser le territoire
- Viser l'autonomie énergétique du territoire

		x
x	x	x
x	x	x

Assurer la gestion durable des ressources naturelles

- Connaître et développer les puits de carbone

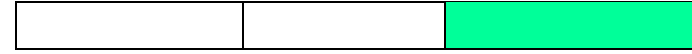
--	--	--	--	--

--	--	--

	x	x
--	---	---

Résumé non technique

- Garantir la qualité et la quantité d'eau

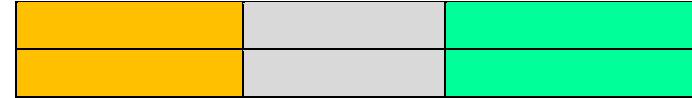


29 mars 2022

	x	
--	---	--

Agir ensemble pour la transition énergétique et climatique

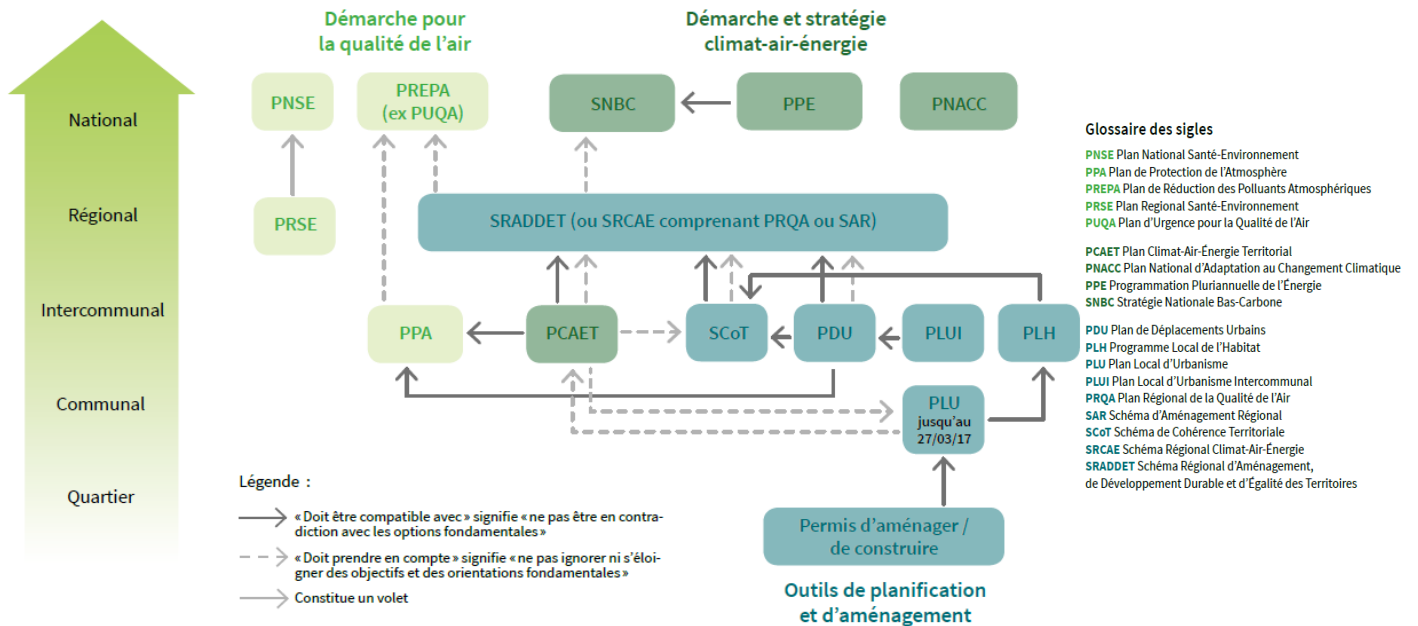
- Développer un tourisme durable
- Créer et animer une gouvernance partagée du PCAET



		x
x	x	x

VII. Articulation du PCAET avec les autres plans

Il est nécessaire de vérifier la cohérence du PCAET avec les autres plans du territoire ou à des échelle plus large :



ECHELLE	DOCUMENT	COMPATIBILITE AU PCAET	REMARQUE
RM Com	SCOT RM Com	Prend en compte	Le SCOT est un outil essentiel qui facilité l'atteinte des objectifs
	PLUI	En cours d'élaboration	Idem
Supra territoriale	SAGE	Compatible	Les enjeux du SAGE se retrouvent dans le PCAET en matière de préservation de l'eau, en quantité et en qualité
	CLS	PCAET Contributeur	Le domaine santé logement est un enjeu du CLS, également traité dans le PCAET
Régionale	SRCAE (en l'attente de validation du SRADDET)	Compatible	Le PCAET est globalement compatible au SRADDET, il est en dessous des objectif de réduction des émissions mais va au-delà sur les objectifs de développement des EnR
	PRSE	PCAET Contributeur	Mêmes remarques que concernant le CLS
	S3REnR	Compatible	Nécessite une vérification projet par projet
	PREPA	Compatible	
	PRPGD	Compatible	
	SRB	Contributeur	
	SNBC	Compatible	
Nationale	SNBC	Compatible	

VIII. Enjeux environnementaux identifiés du territoire

Situation géographique : Le territoire du SCoT, situé au nord-ouest du Morbihan, couvre 763 km² et regroupe 21 communes, avec 25 000 habitants. Adossé aux Montagnes Noires et incliné vers l'Atlantique, il forme un ensemble géographiquement assez homogène, bien relié aux territoires périphériques malgré l'obstacle des Montagnes Noires.

Un relief marqué par une géologie complexe : Plusieurs ensembles géologiques bien différenciés (massifs granitiques, schistes, grès armoricains des Montagnes Noires...) déterminent des formes de relief spécifiques (ondulations parfois marquées dans le granite, plateaux dans les schistes, alignements de crêtes dans les grès...). La cuvette argileuse des marais de Plouray-Langonnet se distingue par sa physionomie plate.

L'eau omniprésente : Du fait d'un climat humide et d'un sous-sol imperméable, les sources et cours d'eau sont particulièrement nombreux. La forte humidité atmosphérique a une incidence marquée sur la végétation. Le territoire se répartit sur deux bassins versants principaux : celui de la Laiïta, à l'ouest, et celui du Scorff, à l'est. Ces rivières et leurs affluents ont un cours dans l'ensemble rapide et prennent souvent naissance dans des zones humides, par exemple des tourbières, qui jouent un rôle utile dans la protection de la ressource en eau. Celle-ci est d'une grande importance pour l'économie locale. Le changement climatique aura certainement un impact sur cette ressource, notamment en accentuant le déficit besoins-ressources.

De grandes continuités naturelles : Les escarpements des hauteurs et des vallées ont permis la constitution d'importants ensembles naturels englobant des bois, des zones humides, des prairies naturelles et quelques fragments de landes. Le bocage, resté assez dense sur une grande partie du territoire, participe aussi à ces continuités naturelles qui forment une « trame verte et bleue » importante pour la dissémination des espèces animales et végétales. Ces ensembles naturels sont une composante majeure du paysage et procurent différents services tels que des ressources économiques, une régulation du débit des cours d'eau ou encore des possibilités d'activités de loisirs de plein-air. La préservation de ces continuités contre toute forme de coupure est importante pour que tous ces services soient correctement assurés. Il conviendrait également que les milieux naturels constituant la trame verte et bleue soient entretenus, ce qui est aujourd'hui davantage le cas pour les cours d'eau, concernés par diverses politiques de protection et de gestion, que pour les autres milieux naturels.

Un riche patrimoine naturel : La richesse de la végétation bocagère, les boisements, la diversité et la qualité des milieux aquatiques, l'abondance des milieux humides et le maintien de quelques landes sont très favorables à la diversité végétale et animale. Celle-ci s'exprime dans la présence de diverses espèces remarquables par leur rareté ou leur lien avec des milieux ou des conditions écologiques spécifiques, par exemple la rarissime moule perlière d'eau douce, qui ne survit que dans une eau très propre à faible teneur en nitrates. Des zones naturelles d'intérêts écologique, floristique et faunistique (Znieff) ainsi que des sites Natura 2000, comme ceux du Scorff et de l'Ellé, identifient et préservent ces richesses naturelles. D'autres politiques publiques, comme celles menées en faveur des cours d'eau (schémas d'aménagement et de gestion des eaux, contrats territoriaux milieux aquatiques...) ou encore les achats d'espaces naturels par les collectivités vont également dans ce sens. Il reste cependant beaucoup à faire pour préserver les nombreux milieux menacés de disparition par l'abandon des modes d'entretien traditionnels.

Des ressources naturelles variées : Si les ressources du sous-sol sont aujourd'hui moins utilisées que jadis et limitées à quelques carrières de quartzite ou de granite, l'eau, le sol et les bois constituent des ressources importantes pour le territoire. L'eau, parce que les réserves souterraines et les eaux de surface alimentent les populations et les activités économiques via des captages qui justifient des périmètres de protection. Le sol, parce qu'il s'agit d'un milieu vivant support des activités agricoles, qui sont le principal pilier économique du territoire. Les bois, parce qu'ils fournissent bois de chauffage et bois d'œuvre et que cette ressource garde un potentiel de développement. Enfin, il existe aussi des gisements d'énergies renouvelables : le vent, le soleil, ainsi que divers types de déchets, notamment agricoles, pouvant être méthanisés.

Le territoire n'est pas exempt de pollutions : Plusieurs types d'activités sont générateurs de pollutions. Il s'agit notamment des industries, principalement agro-alimentaires, de l'agriculture, de l'habitat, des transports et de la gestion des déchets. Si des progrès importants ont été réalisés dans le domaine des industries et de l'habitat, dont les effluents sont plus efficacement traités, il reste en permanence nécessaire d'adapter les dispositifs de traitement aux rejets ainsi qu'à la sensibilité des milieux récepteurs. En matière agricole, des améliorations ont été enregistrées ces dernières années, avec une réduction des émissions polluantes, mais il reste une marge de progrès notamment en ce qui concerne les matières azotées. Par ailleurs l'agriculture est ici la principale source d'émissions de gaz à effet de serre, en lien avec les activités d'élevage. Les stations d'épuration sont dimensionnées pour faire face aux besoins, mais celle de Guéméné-sur-Scorff semble en dépassement de capacité. En réponse aux efforts engagés, la qualité des eaux brutes est globalement bonne et en voie d'amélioration, mais médiocre au regard des nitrates. Parmi les autres pollutions et nuisances, on peut mentionner les nuisances olfactives liées à certaines activités industrielles.

Des risques naturels et technologiques : Le Pays du Roi Morvan y est relativement peu exposé. Les enjeux liés au risque d'inondation sont faibles sur le territoire lui-même, mais celui-ci est drainé par des cours d'eau dont les crues ont des effets dommageables à Quimperlé, c'est pourquoi des mesures doivent être prises pour limiter les ruissellements. Les risques industriels sont essentiellement limités à un site sur la commune de Gourin. Enfin, la mortalité routière, qui concerne essentiellement les routes départementales, reste un sujet important, sachant qu'une amélioration sensible a été constatée ces dernières années.

Les paysages : Les paysages du Pays du Roi Morvan se caractérisent par leur caractère globalement très boisé et bocager, ainsi que par un relief bien marqué où l'eau est très présente. Au sein d'une assez grande homogénéité, quelques ensembles spécifiques se dégagent, notamment les hauteurs des Montagnes Noires, les massifs granitiques dominant des terres plus basses, les marais du Haut Ellé et le plateau de Guiscriff. Les hauteurs du nord offrent plusieurs belvédères bien dégagés en direction du sud. Parmi les sites les plus attrayants figurent des secteurs de vallées encaissées (Scorff, Ellé, Aër...) parfois associés à des éléments de patrimoine (Sainte-Barbe au Faouët), des ensembles forestiers (Pontcallec), ou encore l'étang de Priziac. Il existe aussi une multitude de sites attachants, en particulier le long des vallées. Les paysages ne sont pas toujours faciles à découvrir : si certains sont bien mis en valeur et accessibles, d'autres sont privés et fermés aux visiteurs. Les paysages changent en permanence et ces mutations peuvent poser des problèmes. La disparition des prairies le long des vallées en est un exemple, et plus généralement, on peut s'inquiéter de la simplification des paysages, entre des plateaux de plus en plus artificialisés et des vallées retournant à l'état sauvage. S'il existe ici peu de gros « points noirs paysagers » sous la forme d'entrées de bourgs laides ou d'implantations industrielles mal insérées dans leur site, on remarque comme partout des phénomènes de « banalisation » liés à l'application de normes, que ce soit dans les aménagements routiers ou la conception des lotissements. Les documents d'urbanisme fournissent des outils pour bien intégrer la dimension paysagère dans les projets d'aménagement. Mais une des manières les plus efficaces de préserver une harmonie paysagère est de lutter contre les étirements et étalements de l'urbanisation dans la campagne.

IX. Analyse des incidences du PCAET sur l'environnement

Etant donné la philosophie générale d'un document comme le PCAET et le niveau d'ambition affiché, les orientations et actions définies sont globalement favorables à l'environnement avec une majorité d'incidences positives directes ou indirectes.

La stratégie énergie climat du territoire se donne les objectifs suivants :

62% d'économie d'énergie pour le secteur résidentiel

50% de réduction des émissions du secteur de l'agriculture

Préservation et renforcement des espaces naturels et puits de carbone (+10%)

Multiplier par 7 nos productions d'énergies renouvelables et autonomie énergétique

Le bilan est bien sûr très positif en matière :

- De réduction des consommations de ressources (dont énergétiques),
- De limitation des émissions de GES.
- De santé humaine par l'amélioration de la qualité de l'air, la diminution de la précarité énergétique et une vigilance sur les surchauffes estivales pour les personnes fragiles.

Les paysages, les sols et les milieux naturels bénéficient également de la volonté du PCAET de :

- Limiter la consommation de foncier par les projets urbains ou les activités économiques,
- Réduire l'exposition des populations actuelles ou futures en préservant les espaces naturels présents,
- Contribuer directement aux objectifs environnementaux sur les milieux (préservation des zones humides, trames vertes et bleues...) tout en préparant le territoire aux changements climatiques et permettant la sauvegarde de la biodiversité.
- Préserver les espaces naturels et forestiers
- Réduire les intrants dans les sols

Aucune incidence négative directe n'a été identifiée, mais en revanche des points de vigilance sont soulevés.

Actions	Risques environnementaux principaux	Actions correctives à engager
Améliorer la performance énergétique des bâtiments		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Créer une plateforme de rénovation massive et ambitieuse de l'habitat privé 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Déchets de la rénovation ▪ Matériaux non renouvelables et à forte énergie grise ▪ Préservation du bâti traditionnel 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer un tri des déchets du bâtiment et sensibiliser les maîtres d'ouvrages ▪ Développer le réemploi ▪ Promotion des matériaux bio-sourcés
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Intensifier la lutte contre la précarité énergétique 		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Valoriser l'exemplarité des collectivités et des entreprises 		
Encourager la sobriété énergétique		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapprocher les lieux de travail et d'activités de l'habitat 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pas de risque significatif identifié 	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Relocaliser la demande alimentaire en s'appuyant sur la restauration collective 		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorer la qualité de l'air 		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer le compostage 		
Développer la production d'énergies renouvelables		

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer les ENR avec les agriculteurs 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Risques à évaluer sur chaque grand projet ▪ Risque général sur la gestion de la ressource bois 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Suivi des études d'impact ▪ Mise en place de critère de durabilité sur l'entretien des espaces
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Solariser le territoire 		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Viser l'autonomie énergétique du territoire 		
Assurer la gestion durable des ressources naturelles		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Connaître et développer les puits de carbone 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement de puits carbone au détriment de la biodiversité 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Objectif prioritaire sur le développement du maillage bocager et le renforcement de la trame verte
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Garantir la qualité et la quantité d'eau 		
Agir ensemble pour la transition énergétique et climatique		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer un tourisme durable 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pas de risque majeur identifié 	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Créer une gouvernance et une animation partagée du PCAET 		

Cependant il faut également noter les impacts positifs indirects de la stratégie sur l'environnement, qu'il convient d'optimiser, notamment en veillant à l'application des actions correctives énoncées ci-dessus.

Parmi les effets induits les plus notables, on peut citer les suivants :

OBJECTIF STRATEGIQUE	EFFETS POSITIFS INDUITS
62% d'économie d'énergie pour le secteur résidentiel	<ul style="list-style-type: none"> -Limitation des surchauffes dans les logements -Amélioration de la qualité de l'air -Réemploi du bâti et revitalisation des centres bourgs -Réduction de la précarité énergétique -Réduction des émissions de polluants atmosphériques
50% de réduction des émissions du secteur de l'agriculture	<ul style="list-style-type: none"> -Réduction des émissions d'ammoniac -Réduction des pollutions aquatiques -Sauvegarde de la biodiversité -Renforcement des puits carbone
Préservation et renforcement des espaces naturels et puits de carbone (+10%)	<ul style="list-style-type: none"> -Renforcement de la trame verte et bleue -Sauvegarde de la biodiversité -Amélioration de la qualité de l'eau -Réduction des risques d'inondation et de sécheresse
Multiplier par 7 nos productions d'énergies renouvelables et autonomie énergétique	<ul style="list-style-type: none"> -Valorisation de l'entretien durable des espaces naturels et du bocage

Il convient d'analyser dans l'EES, les arguments qui ont conduit à retenir les actions composant le plan et programme. Ces arguments proviennent logiquement du diagnostic du territoire et de ses problématiques principales. Ils viennent également d'une vision pragmatique de l'action.

Par conséquent les choix retenus s'expliquent par :

- L'urgence à agir, tout en étant raisonnable et en structurant cette action en trois temps forts : 2019-2025 puis 2026-2030 et enfin 2050 (1. Engagement de la conversion, 2. Réponse à la transition énergétique, 3. Achèvement d'un territoire neutre en carbone et résilient)
- Un ciblage des secteurs les plus consommateurs et les plus émissifs et des potentialités pour obtenir rapidement et massivement des résultats (résidentiel et EnR)
- Une nécessité exprimée par les acteurs, de coordonner les actions et d'aider à leur mise en œuvre (le PCAET est majoritairement intégrateur et facilitateur).
- Une vision ambitieuse mais réaliste des potentiels du territoire en matière d'énergies renouvelables.
- Une volonté de préserver le cadre de vie et les milieux riches de Roi Morvan Communauté, véritable force du territoire.